

TOUT L'IMMOBILIER

LA CHRONIQUE DE L'AGEDEC, Association genevoise pour la défense des contribuables (*)

L'INCURIE DES GENEVOIS PROFITE AUX VAUDOIS

Par **Michel LAMBELET**

Avocat – Expert en Fiscalité, Président de l'AGEDEC, GENEVE

Les statistiques vaudoises sont sans appel en ce qui concerne les modifications de population et les disparités territoriales du revenu et de la fortune.

Rapprochant trois publications statistiques du canton de Vaud, le constat est affligeant pour Genève, puisqu'elles démontrent que les hauts revenus se sont déplacés dans le District de Nyon.

A propos des salaires

Selon la statistique publiée en juin 2010, la distribution des salariés par tranche salariale dans le canton de Vaud a évolué entre 2002 et 2008 de façon particulièrement significative pour les tranches salariales de CHF 10'000.- et plus.

Tout particulièrement pour la tranche salariale de CHF 20'000.- et plus, la proportion de salariés dans le canton de Vaud a doublé en nombre par rapport à l'ensemble du canton¹.

Localisation des hauts revenus

Selon la statistique vaudoise² basée sur les contribuables de l'année 2007, un quart des 32'400 contribuables à haut revenu (revenu supérieur à CHF 175'500.-) réside dans le District de Nyon.

La plus forte concentration des hauts revenus se trouve donc être dans le District de Nyon, qui jouxte Genève.

Selon les chiffres, c'est donc quelque 8'000 gros contribuables qui résident dans le District de Nyon, ce qui représente une masse fiscale engrangée – annuellement – par le canton de Vaud d'au minimum 350 millions (et bien supérieure si l'on considère que les contribuables de cette catégorie ne disposent pas tous d'un revenu de CHF 175'500.- mais pour beaucoup d'un revenu plus conséquent).

La statistique vaudoise nous apprend encore:

- que les vaudois présentent un patrimoine au niveau de la fortune de quelque 145 milliards de francs,

- que 17% des contribuables vaudois n'ont aucune fortune brute,
- que pour les 83% restant la fortune brute moyenne s'élève à CHF 539'000.-,
- que la fortune médiane (la moitié des contribuables se trouve en dessous de ce montant) s'élève à CHF 150'000.-, toutefois cette fortune médiane est la plus élevée dans le District de Nyon qui présente un chiffre de CHF 347'000.-

En d'autres termes, les 8'000 gros contribuables du District de Nyon représentent 2,8 milliards de fortune taxable (si chacun dispose de cette fortune médiane), dont la moitié se trouve être de la fortune mobilière.

Les hauts revenus ont besoin de logement également

Depuis des années, la pénurie de logements frappe toutes les couches de la population à Genève, mais également les personnes disposant d'un haut revenu qui ne trouvent pas de logement à leur convenance.

C'est la raison pour laquelle nombre de gens exerçant leur profession à Genève ont été contraints de se loger hors le canton, soit en France voisine, soit dans le canton de Vaud.

Cela est rapporté par les statistiques susmentionnées qui, au demeurant, sont encore corroborées par la dernière statistique d'avril 2011³ démontrant que la population du canton de Vaud continue d'augmenter à raison de quelque 10'000 habitants de plus par année et que la variation de la population suisse depuis 2002 ne fait qu'augmenter dans le canton de Vaud (sans parler de l'arrivée de la population étrangère qui augmente également de façon significative depuis 2001).

Constat pour Genève

Si l'incurie des genevois n'avait pas été telle en ce qui concerne la construction de logements notamment de bonne qualité, l'on peut tabler à tout le moins que la moitié de cette augmentation de population du District de Nyon serait restée sur le canton de Genève, ce qui aurait permis au canton de bénéficier annuellement et depuis plusieurs années de quelque 200 millions de plus d'impôt sur le revenu et de quelque 15 à 30 millions de plus d'impôt sur la fortune.

Si à l'avenir Genève devait se lamenter de ne pas avoir suffisamment d'entrées fiscales, elle ne pourrait s'en prendre qu'à elle-même car, comme le dit si bien le Larousse, pour récolter il faut avoir semé...

¹ cf. Numerus courrier statistique n°3, juin 2010

² cf. Numerus courrier statistique n°5, octobre 2010

³ cf. Numerus courrier statistique n°2, avril 2011

Insérer le bulletin de demande d'adhésion

(*) association créée en 2005 dont les membres fondateurs ont été Mme et M LARPIN (Impôts Service) ainsi que Me Michel LAMBELET